

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 14 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents (36) :** Sophie ARZUL – Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Marc PUJCHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER

**Étaient représentés (7) :** Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Pascale BOISSELIER a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Angéline Maindron – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Franck Savary

**Étaient absents excusés (2) :** Maëlle CHARIE – Christian PICAUD

**Étaient absents (2) :** Béatrice DOUILLARD – Laëtitia PAVAGEAU

**Secrétaire de séance :** Joël OIRY

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DELTDMC\_22\_205

## Suppression du budget Assainissement DSP

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans le cadre de la transformation en Communauté d'agglomération, la compétence Assainissement est intégralement transférée à Terres de Montaigu.

Pour assurer la continuité financière et comptable, il avait été préconisé de créer un budget annexe Assainissement DSP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, en complément du budget annexe Assainissement en régie préexistant.

Des dispositions juridiques ultérieures ont précisé que l'existence de deux budgets annexes pour une même activité d'assainissement n'était plus requise, que le service soit organisé en régie ou en délégation de service public. Aussi, en accord avec le comptable, le budget Assainissement DSP n'a pas connu d'exécution budgétaire en 2022 et a vocation à être supprimé au 31 décembre 2022.

Cette disposition répond au travail d'optimisation de l'architecture budgétaire mené depuis ces dernières années.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Clôture le budget annexe Assainissement DSP au 31 décembre 2022,
- Transfère les actifs et passifs du budget annexe Assainissement DSP au budget annexe Assainissement, le cas échéant.

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 24/11/2022  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 14 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (36) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Marc PUJCHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Pascale BOISSELIER a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Angéline Maindron – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Franck Savary

Étaient absents excusés (2) : Maëlle CHARIÉ – Christian PICHAUD

Étaient absents (2) : Béatrice DOUILLARD – Laëtitia PAVAGEAU

Secrétaire de séance : Joël OIRY

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DELTDMC\_22\_207

#### Grille tarifaire 2023 de l'assainissement collectif

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du transfert de compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et comme acté par la charte du transfert d'assainissement en date du 3 mars 2022, la Communauté d'agglomération a instauré une politique tarifaire unique sur son territoire dans un délai raisonnable. L'harmonisation des redevances d'assainissement collectif est réalisée progressivement sur l'ensemble des services assainissement du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et sur une durée de lissage de 10 années.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2021, les grilles tarifaires 2022 de l'assainissement collectif avaient été approuvées et votées par chacun des conseils municipaux.

Il convient en 2022 de poursuivre la trajectoire financière prévue et ainsi proposer la nouvelle grille tarifaire 2023 qui comprend les montants des redevances selon les systèmes d'assainissement mais aussi rappeler le forfait puits et le tarif du dépotage des matières de vidange sur la station d'épuration de Montaigu.

Le conseil est invité à prendre connaissance de la proposition de grille tarifaire 2023 du service de l'assainissement collectif sur le territoire Terres de Montaigu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-12-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-5, L. 5211-25-1 et L. 5211-17 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1331-2 et L1331-3 ;

Vu la charte du transfert de la compétence assainissement en date du 3 mars 2022 ;  
Vu l'avis favorable du bureau d'agglomération en date du 3 novembre 2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
Par 40 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU)

- Fait évoluer la grille tarifaire de l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Fixe la grille ainsi qu'il suit :

a. Pour les redevances d'assainissement collectif (montants exprimés en HT, soumis à TVA 10%)

- Redevance eaux usées :

Commune	Part fixe 2023	Part variable 2023			
		Eau économisé 0-50 m <sup>3</sup>	Eau utile 51-100 m <sup>3</sup>	Eau essentielle 101-200 m <sup>3</sup>	Eau confort > 200 m <sup>3</sup>
La Bernardière	54,11 €	1,21 €	1,26 €	1,31 €	1,35 €
La Boissière-de-Montaigu	41,00 €	1,43 €	2,18 €	2,26 €	2,35 €
La Bruffière	41,00 €	1,48 €	1,80 €	2,16 €	2,60 €
Cugand secteur SMFA Cugand-Gétigné - part collectivité	2,80 €	1,11 €	1,18 €	1,25 €	1,31 €
Cugand hors secteur SMFA Cugand-Gétigné	29,80 €	1,72 €	1,79 €	1,86 €	1,92 €
L'Herbergement	21,22 €	1,73 €	1,80 €	1,87 €	1,94 €
Montaigu-Vendée – ex-périmètre Montacutain	48,05 €	1,42 €	1,64 €	1,70 €	2,11 €
Montaigu-Vendée – Boufféré	48,05 €	1,42 €	1,47 €	1,53 €	2,11 €
Montaigu-Vendée – La Guyonnière	27,60 €	1,33 €	1,39 €	1,44 €	1,49 €
Montaigu-Vendée – Saint-Georges-de-Montaigu	34,24 €	1,41 €	1,46 €	1,52 €	1,58 €
Montaigu-Vendée – Saint-Hilaire-de-Loulay - part collectivité	22,59 €	0,50 €	0,55 €	0,59 €	0,63 €
Montréverd – Mormaison	34,88 €	1,06 €	1,11 €	1,15 €	1,19 €
Montréverd – Saint-André-Treize-Voies	34,88 €	1,19 €	1,24 €	1,29 €	1,33 €
Montréverd – Saint-Sulpice-le-Verdon	34,88 €	1,28 €	1,33 €	1,38 €	1,43 €
Rocheservière	44,17 €	1,42 €	1,47 €	1,53 €	1,58 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	41,40 €	1,42 €	1,47 €	1,53 €	1,58 €
Treize-Septiers	43,38 €	1,29 €	1,35 €	1,40 €	1,45 €

- Alimentation mixte ou puits seul : forfait de consommation de 25 m<sup>3</sup> / an / habitant

b. Pour le traitement des matières de vidange (montants exprimés en HT, soumis à TVA 10%)

- Dépotage de matière vidange sur la STEP de Montaigu, rue Antoine de Saint-Exupéry = 20 € / m<sup>3</sup>

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chiffreau  
Date de signature : 24/11/2022  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 14 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (35) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Pascale BOISSELIER a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Angéline Maindron – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Franck Savary

Étaient absents excusés (3) : Maëlle CHARIE – Damien GRASSET – Christian PICHAUD

Étaient absents (2) : Béatrice DOUILLARD – Laëtitia PAVAGEAU

Secrétaire de séance : Joël OIRY

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DELTDMC\_22\_208

#### Convention de mise à disposition partielle de service avec Trivalis pour l'animation d'ateliers en milieu scolaire en 2023

Monsieur le Président demande à Monsieur Damien GRASSET, Président de Trivalis, de sortir de la salle, ne pouvant prendre part au vote de par sa fonction.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le syndicat départemental Trivalis propose la mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour intervenir sur des missions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets dans les milieux scolaires.

Il précise que cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement de frais de la part de la collectivité bénéficiaire, établi sur la base d'un coût unitaire journalier de 150 € TTC par agent.

Le budget alloué sur 2023 pour ces interventions en milieu scolaire sur les communes composant la Communauté d'agglomération serait fixé à 4 000 €.

Il ajoute que la convention établie par Trivalis pour 2023 est basée sur un nombre prévisionnel d'interventions, le montant facturé étant calculé en fonction du nombre de jours réels de mise à disposition.

Monsieur le Président donne lecture de la convention de mise à disposition partielle de service.

Vu les dispositions de l'article L.5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la convention de mise à disposition partielle de service annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 24 NOV. 2022

ID : 085-200070233-20221114-DELTDMC\_22\_208-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Sollicite Trivalis pour la mise à disposition en 2023 d'ambassadeurs du tri pour conduire des actions de sensibilisation en milieu scolaire dans la limite du budget inscrit sur le budget primitif 2023,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Cherreau  
Date de signature : 24/11/2022  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 14 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (36) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Marc PUJCHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Pascale BOISSELIER a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Angéline Maindron – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Franck Savary

Étaient absents excusés (2) : Maëlle CHARIE – Christian PICHAUD

Étaient absents (2) : Béatrice DOUILLARD – Laëtitia PAVAGEAU

Secrétaire de séance : Joël OIRY

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DELTDMC\_22\_209

### Règlement du Printemps du Livre de Montaigu

Monsieur le Président indique que le contenu du règlement du Printemps du Livre, ses annexes et les conventions afférentes à l'évènement ont été validées le 3 février 2022, dans le cadre de la dernière édition de la manifestation.

Afin de faciliter la lecture et la validation de l'ensemble de ses pièces administratives pour l'édition 2023, un travail d'uniformisation et de fusion des contenus a été réalisé. Un document unique a été créé, intégrant ainsi l'ensemble des règles et formalités relatives au Printemps du Livre sans en modifier le contenu.

Le règlement intègre donc :

- Les modalités de participation en tant qu'auteur,
- La charte de la Présidence d'honneur du salon,
- Les modalités de participation et de convention des exposants,
- Les modalités de participation et de convention des libraires,
- Les modalités de participation et de convention des écoles partenaires participantes,
- Les modalités de participation et de convention des restaurateurs ambulants,
- La communication de l'évènement,
- Le cadre du Prix Ouest.

Vu le projet de règlement du Printemps du Livre joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Valide le règlement fusionné du Printemps du Livre de Montaigu,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente et à signer tous les documents nécessaires.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Cherreau  
Date de signature : 24/11/2022  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gioriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 14 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (36) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Marc PUJCHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Pascale BOISSELIER a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Angéline Maindron – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Franck Savary

Étaient absents excusés (2) : Maëlle CHARIÉ – Christian PICAUD

Étaient absents (2) : Béatrice DOUILLARD – Laëtitia PAVAGEAU

Secrétaire de séance : Joël OIRY

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DELTDMC\_22\_210

## Appel d'offres ouvert – Prestations de services relatives à l'organisation et la gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2023 – Validation de la décision d'attribution des marchés par la Commission d'appel d'offres (CAO)

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée fin juillet 2022, ayant pour objet l'exécution des prestations d'organisation et de gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2023.

La procédure a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Une annonce de marché a été transmise le 28 juillet 2022 au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics – BOAMP - (annonce n° 22105334), publiée le 02 août 2022 au Journal Officiel de l'Union Européenne – JOUE - (n°2022/S 147-420937) et le 01 août 2022 au Ouest France Vendée. Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 28 juillet 2022. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 19 septembre 2022 à 12h00 par voie électronique sur le site <https://www.marches-securises.fr>.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

- Lot n°01 « Location, implantation de structures d'exposition place de la Mairie à Montaigu et prestations associées »,
- Lot n°02 « Aménagement intérieur des structures du lot n°01 »,
- Lot n°03 « Gestion logistique et technique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs »,
- Lot n°04 « Location, implantation d'une structure en stretch pour l'espace Festival du Livre, parc Henri Joyau à Montaigu, et prestations associées ».



Les lots suivants sont passés sous la forme de marchés ordinaires :

- Lot n°01 « Location, implantation de structures d'exposition Place de la Mairie à Montaigu et prestations associées »,
- Lot n°02 « Aménagement intérieur des structures du lot n°02 »,
- Lot n°04 « Location et implantation d'une structure en stretch pour l'espace Festival du livre, parc Henri Joyau à Montaigu ».

Le lot n°03 « Gestion logistique et technique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs » est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum, en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Le montant maximum de commande est fixé à 90 000,00 € HT.

Les délais d'exécution sont renseignés dans le planning joint au dossier. L'exécution de chaque lot se déroulera durant les manifestations. Les délais d'exécution, spécifiés dans le planning détaillé, débiteront à compter de l'ordre de service de démarrage.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le jeudi 10 novembre 2022 à 9h00 pour attribuer les marchés au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

Au regard de l'analyse des offres détaillée, la CAO a décidé d'attribuer les marchés de services aux entreprises suivantes, jugées « économiquement les plus avantageuses » :

- Lot n°01 « Location et implantation de structures d'exposition place de la Mairie à Montaigu et prestations associées »
  - Attributaire : SEMAF (85190 Venansault)
  - Montant : 108 265,45 € HT
- Lot n°02 « Aménagement intérieur des structures du lot n°01 »
  - Attributaire : SEMAF (85190 Venansault)
  - Montant : 65 637,52 € HT
- Lot n°03 « Gestion logistique et technique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs »
  - Attributaire : VOYAGES EVENEMENTS LOISIRS – VOYEL (Boufféré / 85600 Montaigu-Vendée)
  - Montant : 89 999,50 € HT

→ Le présent lot est conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec montant maximum de 90 000,00 € HT.
- Le lot n°04 « Location et implantation d'une structure en stretch pour l'espace Festival du Livre parc Henri Joyau à Montaigu » est déclaré infructueux pour absence d'offre.

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres (CAO) du jeudi 10 novembre 2022, notamment son procès-verbal ;

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide l'attribution des marchés de services aux entreprises susvisées jugées « économiquement les plus avantageuses » par la Commission d'appel d'offres (CAO),
- Prend acte de l'infructuosité du lot n°04 « Location et implantation d'une structure en stretch pour l'espace Festival du Livre parc Henri Joyau à Montaigu » et valide le lancement d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence ultérieurement,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats de services aux entreprises retenues,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau  
Date de signature : 24/11/2022  
Qualité : Président de Tarbes de Montaigu Communauté d'agglomération

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 14 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (36) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER –

Étaient représentés (7) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Pascale BOISSELIER a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Angéline Maindron – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Franck Savary

Étaient absents excusés (2) : Maëlle CHARIE – Christian PICHAUD

Étaient absents (2) : Béatrice DOUILLARD – Laëtitia PAVAGEAU

Secrétaire de séance : Joël OIRY

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des .

0023300  
Assemblée

### Délibération N°DELTCMC\_22\_211

#### Construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée – Relance du lot n°06 « Guidage à la place » initialement infructueux – Attribution, signature et notification du marché de travaux

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le mercredi 29 juin 2022 à 14h30 pour attribuer les marchés aux entreprises ou groupements d'entreprises suivants ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution :

- Lot n°01 « Voirie – Réseaux divers – Espaces verts »
  - o Attributaire : EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – Enseigne MIGNE TP (85607 La Boissière-de-Montaigu)
  - o Montant : 248 813,94 € HT
- Lot n°02 « Structures et prestations associées »
  - o Attributaire : Groupement d'entreprises BRIAND CONSTRUCTIONS METALLIQUES (85501 Les Herbiers Cedex) / L'ESPERANCE des Ets FAUCHARD (85601 Montaigu-Vendée)
  - o Montant : 4 489 839,53 € HT
- Lot n°03 « Peinture – Peinture de sol - Etanchéité »
  - o Attributaire : LGL ETANCHEITE (69200 Venissieux)
  - o Montant : 286 949,14 € HT
- Lot n°04 « Ascenseurs »
  - o Attributaire : NSA – NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS (44220 Couëron)
  - o Montant : 25 600,00 € HT

- Lot n°05 « Electricité - Fluides »
  - o Attributaire : Groupement d'entreprises INEO ATLANTIQUE (85000 La Rochesur-Yon) / AXIMA Génie Climatique (44340 Bouguenais)
  - o Montant : 644 400,00 € HT

*Pour le lot n°05 « Electricité – Fluides », les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 « Remplacement de l'équipement d'alarme incendie de type 3 par un équipement d'alarme de type 1 » et n°2 « Mise en place du contrôle d'accès par lecture de carte sur la porte du local vélo » n'ont pas été retenues.*
- Lot n°06 « Guidage à la place ». Le lot a été déclaré infructueux pour absence d'offre.
- Lot n°07 « Signalétique »
  - o Attributaire : ALPHASIGN (17440 Aytré)
  - o Montant : 39 081,55 € HT
- MONTANT TOTAL (hors lot infructueux) : 5 734 684,16 € HT

Par une délibération n°DELTDMC\_22\_118 en date du 04 juillet 2022, le Conseil d'agglomération a validé la décision d'attribution des marchés de travaux aux entreprises ou groupements d'entreprises susvisés.

Le lot n°06 « Guidage à la place », initialement déclaré infructueux, a été relancé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure à 90 000,00 € HT.

Un avis de marché a été publié le 17 septembre 2022 au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics – BOAMP - (avis n° 22-123417), le 19 septembre 2022 au Journal Officiel de l'Union Européenne – JOUE - (n°2022/S 180-508275) et le 19 septembre 2022 au Ouest France Vendée. Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 14 septembre 2022. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 07 octobre 2022 à 12h00 par voie électronique sur le site <https://www.marches-securises.fr>.

Après analyse par l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet, l'offre de la société PARKKI (59000 Lille) a été jugée « économiquement la plus avantageuse », avec un montant de 124 237,00 € HT. Il s'agit de la seule offre déposée pour ce lot.

Vu la décision de la CAO du mercredi 29 juin 2022, notamment son procès-verbal ;  
Vu les dispositions du Code de la commande publique ;  
Vu le rapport d'analyse des offres détaillé ;  
Vu les crédits inscrits au budget ;  
Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Valide l'attribution du lot n°06 « Guidage à la place » à la société PARKKI, dont l'offre d'un montant de 124 237,00 € HT a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier le contrat de travaux à l'entreprise retenue,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 24/11/2022  
Qualité : Président de l'Intercommunalité  
de Montaigu Communauté  
d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification